

CERCLE D'ESCRIME DE RUEIL

N° de F.F.E 951 - N° d'enregistrement à la Préfecture 28/6565 - N° d'agrément jeunesse et sports 92-S-35

Rueil, le 15 décembre 2009

Aux Présidents de Salles,
Aux Enseignants,

Nous avons le plaisir d'inviter vos escrimeurs au 21^{ème} Challenge RICHELIEU que nous organisons avec l'aide de la Mairie de Rueil-Malmaison le :

DIMANCHE 17 JANVIER 2010
Au STADIUM
15 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
(entrée 1 rue Genevieve Couturier)
92 500 RUEIL-MALMAISON

Cette compétition, homologuée par la Ligue de Versailles, est réservée aux benjamins (garçons et filles) titulaires du blason rouge.

Nous vous espérons nombreux à cette vingtième et unième édition.

Avec nos meilleures salutations sportives.

Le Maître d'Armes
Philippe MERTINE

La Présidente
Samia SINTES

Association loi 1901, siège social : 58 Route de l'Empereur pav n° 10 - 92500 Rueil - Malmaison -

Tél/ Fax : 01 47 49 57 04
Tél : 06 60 69 67 04

CERCLE D'ESCRIME DE RUEIL

N° de F.F.E 951 - N° d'enregistrement à la Préfecture 28/6565 - N° d'agrément jeunesse et sports 92-S-35

REGLEMENT DU CHALLENGE RICHELIEU

17 JANVIER 2010

- ARME :** Fleuret électrique lame 2 (poignée droite)
- CATEGORIES :** Benjamins nés en 1997 et 1998(pupilles non acceptés)
Benjamines nées en 1997 et 1998
(pupillettes 2ème année acceptées)
- LIEU :** **STADIUM**
15 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
(entrée 1 rue Geneviève Couturier)
92 500 RUEIL-MALMAISON
- HORAIRE :**
- | | |
|--------------|-------------|
| Inscriptions | G : 8 h 30 |
| | F : 11 h 30 |
| Scratch | G : 8 h 45 |
| | F : 11 h 45 |
| Epreuves | G : 9 h 30 |
| | F : 12 h 30 |
- LICENCE :** Présentation obligatoire.
- ENGAGEMENTS :** Les engagements se feront en ligne sur le site FFE jusqu'au vendredi 15 janvier 23 H 59. Le droit d'inscription est fixé à 8€ par tireur.
- FORMULE :** Formule de la Ligue de Versailles

Association loi 1901, siège social : 58 Route de l'Empereur pav n° 10- 92500 Rueil - Malmaison -

Tél/ Fax : 01 47 49 57 04

Tél : 06 60 69 67 04

CERCLE D'ESCRIME DE RUEIL

N° de F.F.E 951 - N° d'enregistrement à la Préfecture 28/6565 - N° d'agrément jeunesse et sports 92-S-35

DEROULEMENT : Tous les cas seront tranchés par le Directoire Technique qui se réserve le droit de modifier le présent règlement pour la bonne marche de l'épreuve.

ARBITRAGE : Rémunération au forfait suivant règlement Ligue

LOTS : 32, 16 ou 8 selon le nombre de participants ou participantes (lots attrayants).

CHALLENGE : Le challenge " RICHELIEU " est attribué de la manière suivante :
- 2 premiers garçons
- 1ère fille

RESPONSABILITE : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

RENSEIGNEMENTS : Maître Philippe MERTINE (Tél : 06 37 08 62 05)
Présidente (Tél : 06 60 69 67 04)

NOTA : Présence du stand CARTEL
Buvette pendant tout le déroulement de la compétition